

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
Mise en place du circuit patrimonial	Entre la Maison Saint-Gabriel, musée et site historique, et la Maison Nivard-De Saint-Dizier, musée et site archéologique	
1) V-Day du Centre des femmes de Verdun	- parc du Souvenir	- le samedi 14 février 2015 de 12 h 30 à 14 h
2) Journée estivale des Clubs Optimiste du District Centre du Québec	- parc Arthur-Therrien et piste cyclable	- le samedi 20 juin 2015 de 9 h à 16 h (remis au lendemain en cas de pluie)
3) Programmmations des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun a) Carnaval d'hiver	- divers lieux selon la programmation	- selon les dates et horaires proposés pour chacune des activités
Travaux de coulée de béton et de finition en béton	la Coopérative Les Sages de Verdun, située au 665, rue Galt.	Du 4 décembre et le 18 janvier 2015

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22);

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
 ce 11 décembre 2014

Caroline Fisette, OMA
 Directrice du bureau d'arrondissement et
 Secrétaire d'arrondissement